

CHAMPIONNAT DE FRANCE - Tir 3D par équipes de clubs ARDIN – 28 & 29 septembre 2024



La Compagnie des Archers de l'Autize a une renommée bien établie. C'est le club régional avec le meilleur palmarès en championnat de France : 60 médailles toutes disciplines et catégories confondues depuis 2015, dont près de la moitié en or.

Les 7 & 8 octobre 2023, l'équipe femme tir 3D gagnait le championnat de France, rapportant de fait à la Compagnie des Archers de l'Autize l'organisation du championnat 2024.

Il s'agit d'un tir sur cible en trois dimensions, représentant le plus souvent des animaux.

L'organisation d'un évènement national requiert beaucoup de moyens qui dépassent considérablement le budget du club. Les partenaires et mécènes pourront bénéficier non seulement d'un retour d'image mais surtout d'un reçu pour déduction fiscale.

Parmi les besoins :

- T-shirts ou vestes marqués « organisation » pour identifier facilement les 60 bénévoles.
- Achat de 96 cibles en trois dimensions en mousse dont les coûts vont de 50 € pour les plus petites

à

500 € et 1500 €, pour les plus grosses.



Les partenaires ont la possibilité de

- Louer un espace dans le village exposants
- Participer au financement de cibles avec emplacement publicitaire au pied des dites cibles
- Participer à l'achat et au marquage des T-shirts avec emplacement publicitaire
- Offrir des récompenses particulières pour les premiers (matériels, produits locaux...)
- Aider financièrement à l'accueil des 16 arbitres nationaux
- Offrir des lots pour la tombola
- Etc.

La Fédération Française de Tir à l'Arc recommande de mixer partenariat et mécénat, à savoir une petite partie du don est affecté à l'achat d'un espace publicitaire, le reste est considéré comme du mécénat faisant l'objet d'un reçu pour déduction fiscale.

Les dons peuvent être versés par chèque ou virement.

L'entreprise

.....

Située à :

.....

Adresse de messagerie :

Effectue un don en numéraire à la Compagnie des Archers de l'Autize,

d'un montant de€, réparti comme suit :

Partenariat :€ (établissement d'une facture)

pour

.....

Mécénat :€ (établissement d'un reçu de déduction fiscale)

Fait à, le

(cachet – signature)

Versement par virement :

IBAN : FR76-1551-9391-0200-0230-3060-157 BIC : CMCIFR2A

NB : la Compagnie des archers de l'Autize délivre un reçu pour déduction fiscale

Particuliers : CERFA 11580*05

Entreprises : CERFA 16216*0

Mail de l'association : lesarchersdelautize@gmail.com